



Renoncer a un Droit de paternité

Par **Thonydd**, le **31/08/2018** à **12:04**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais savoir comment effectuer des démarches afin de faire renoncer une personne a ces droits de paternité sur ma personne.rnrnMa mère c'est marié avec une personne après ma naissance, celui-ci m'a reconnu et a ce jour je porte son nom et cela me dérange beaucoup. Cette personne n'étant pas mon père et n'ayant aucun souvenir de lui, je souhaiterais reprendre le nom de famille de mon grand-père maternelle (Il sont resté marié 1 année environs).rnrnCela est-il possible et comment svp

Par **amajuris**, le **31/08/2018** à **20:57**

bonjour,rnce que vous demandez n'existe pas en droit français.rnle principe, en droit français, est l'immutabilité du nom de famille donné par les parents à leurs enfants.rnpour changer de nom de famille, vous devez modifier votre filiation paternelle, ce qui nécessite de recourir au TGI donc avocat nécessaire, qui ordonnera une analyse biologique.rnsalutations